

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances Publics 7.8 fond de concours

Remise en fonction de l'éclairage nocturne public
Attribution d'un fonds de concours

DATE DE CONVOCATION
21 novembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 25

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 21

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

mise en ligne le jeudi 4 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251127-2025-11-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

Publication : 02/12/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-11-68

L'an deux mil vingt cinq
le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme BARRIERE – Mme CREVON – Mme LAMBERT – Mme BOSQUIER – M. BIGOT

Excusés ayant donné pouvoir

Mme DELOBEL a donné pouvoir à Mme QUOD-MAUGER

M. BRUNET a donné pouvoir à Mme ESCLASSE

M MIZABI a donné pouvoir à M GESLIN

Mme DUCHEMIN a donné pouvoir à Mme VANDEL

M JEANJEAN a donné pouvoir à M SACHOT

M PETIT a donné pouvoir à Mme DUDOUET

M PAUMIER a donné pouvoir à M ROGERET

Excusés

Mme LECLERC

M BRUNAUD

Mme FRIBOULET

M. BULARD

Mme Elisabeth VANDEL est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Francis GESLIN, adjoint à la Maire, chargé de la commission vie participative, citoyenneté, médiation et sécurité

En janvier 2023, dans un contexte marqué à la fois par la guerre en Ukraine renchérisant le coût de l'énergie dans notre pays, et au sortir de la crise sanitaire, la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf avait pris la décision d'éteindre l'éclairage public entre minuit et cinq heures du matin. Cette mesure répondait alors à un double objectif d'intérêt général : maîtriser les coûts de l'énergie et s'inscrire dans une démarche collective de transition écologique.

Au fur et à mesure, ce contexte a évolué. Le sentiment d'insécurité étant devenu plus présent, de nombreux habitants ont sollicité la Ville pour pouvoir bénéficier à nouveau de l'éclairage nocturne, pour sortir rassurés le soir, sans s'obliger à rentrer avant l'extinction. Pour répondre à cette demande renouvelée entendue par les élus de la Municipalité, en janvier 2025, la Ville a donc décidé de demander officiellement à la Métropole Rouen Normandie de rallumer partiellement l'éclairage public nocturne. La Métropole a souhaité examiner cette demande, avec celles d'autres communes, dans le cadre d'un groupe de travail, et, après

échange sur les modalités techniques et financières, l'éclairage public nocturne a été rallumé dans la semaine du 14 octobre 2025, arrêté en Conseil métropole le 29 septembre 2025 sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des zones d'activités économiques, commerciales et sportives au nord de la ville.

Conscients de l'impact financier de cette mesure, la Ville a exprimé le souhait d'agir plus durablement en proposant d'accélérer le déploiement par la Métropole Rouen Normandie d'un éclairage LED sur tout le territoire saint-pierrais. Ainsi, par un fonds de concours en 2026 et 2027 avec la Métropole Rouen Normandie, la Ville propose d'investir pour accélérer le remplacement de l'ensemble des luminaires communaux par des équipements LED, plus économies en énergie. Ce fonds de concours est fixé à 65.000€ par an pendant deux ans. Il fait l'objet d'un projet de convention annexé à la présente délibération.

Avec 42 % de ses points lumineux déjà équipés en LED, Saint-Pierre-lès-Elbeuf se situe aujourd'hui au-dessus de la moyenne métropolitaine.

L'objectif de la Ville est désormais d'atteindre 60% d'éclairage LED en 2026, et 100 % au plus tôt pour concilier un nouvel équilibre entre qualité de vie, sûreté et transition écologique.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter la convention à intervenir entre la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et la Métropole Rouen Normandie, relative à l'instauration d'un fonds de concours destiné à l'accélération de l'extension de l'éclairage en LED sur le territoire communal, et d'autoriser Madame la Maire à la signer, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Vu

L'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Métropole Rouen Normandie ;

Considérant

La demande des habitants, relayée par les élus de la municipalité auprès de la Métropole Rouen Normandie, de rallumer l'éclairage la nuit ;

La volonté municipale d'accélérer l'harmonisation en LED de l'éclairage public, eu égard aux problématiques énergétiques ;

La proposition d'un fond de concours dédié au déploiement de technologies LED pour l'éclairage public ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 21

Voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'adopter la convention à intervenir entre la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et la Métropole Rouen Normandie et relative à l'instauration d'un fonds de concours destiné à l'accélération de l'extension de l'éclairage en LED sur le territoire communal, et fixé à 65.000€ par an pendant deux ans ;

Article 2 : d'autoriser Madame la Maire à signer cette convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

mise en ligne le jeudi 4 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251127-2025-11-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

Publication : 02/12/2025